

DOMINIQUE CARREAU
FABRIZIO MARRELLA



Droit international

12^{ème} édition

EDITIONS A. PEDONE
2018

m a n u e l

TABLE DES MATIERES

Préface

Liste des abréviations

Bibliographie

CHAPITRE I.	
INTRODUCTION : LE DROIT DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE	45
Section I - Le droit international avant la naissance de l'Etat moderne	46
§ 1 – L'apport de la Bible	46
§ 2 – La pratique des Cités grecques	47
§ 3 – Le legs de l'Empire romain	48
§ 4 – Le droit international au Moyen Age	49
Section II - Le droit international depuis la naissance de l'Etat moderne au XVI ^e siècle jusqu'à la première guerre mondiale	50
§ 1 – La constitution progressive de l'Etat moderne et le développement du droit international	51
1 - Le fondement théorique : la souveraineté de l'Etat	51
2 - Le fondement moral : la laïcisation de l'Etat	51
3 - Les éléments constitutifs de l'Etat moderne	52
4 - Un bilan rapide du droit international à la fin du XVIII ^e siècle	52
§ 2 – Le droit international classique : le droit de la société interétatique	54
1 - La structure de la société internationale classique	54
2 - L'essor du droit international « public »	55
Section III - Le développement du droit international durant l'entre-deux-guerre ...	57
1 - Le développement des Organisations internationales : l'institutionnalisation de la paix et des relations internationales	57
2 - La limitation puis l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales	58
3 - L'institutionnalisation d'une juridiction internationale	58
4 - L'extension matérielle du droit international	58
Section IV - La société transnationale contemporaine et les nouveaux développements du droit international	59
§ 1 – La société transnationale : la diversification des acteurs de la société internationale	59
1 - Les Etats	59

DROIT INTERNATIONAL

2 - Les organisations internationales intergouvernementales	63
3 - Les organismes publics internationaux (ou les établissements publics internationaux)	64
4 - Les organismes publics internes	64
5 - Les organisations non gouvernementales (O.N.G.).....	64
6 - Les personnes privées.....	66
§ 2 – Structure et portée du droit international contemporain.....	67
1 - La diversification du droit international à raison de ses sujets (<i>ratione personae</i>)	67
2 - La diversification du droit international à raison de son domaine d'application (<i>ratione materiae</i>)	68
Section V - Le droit international contemporain : définition et caractéristiques .	69
§ 1 - Le droit international contemporain : un droit transnational.....	69
§ 2 - Ordre interne et ordre international : la spécificité du droit international.....	70
1 - L'ordre interne : un système juridique parfait et complet	70
2 - L'ordre international : un système juridique imparfait et incomplet	70
3 - Le droit international en question : droit ou morale ?.....	72
§ 3 - Interpénétration croissante entre l'ordre international/transnational et l'ordre interne.	74

PREMIERE PARTIE

LA SUPREMATIE DU DROIT INTERNATIONAL

CHAPITRE II.	
LA SUPERIORITE DU DROIT INTERNATIONAL PAR RAPPORT AU DROIT INTERNE	79
Section I - Un principe intégralement reconnu au niveau international	80
§ 1 - La supériorité du droit international sur les lois constitutionnelles	81
1 - La pratique arbitrale.....	81
2 - La pratique judiciaire	81
§ 2 - La supériorité du droit international sur les lois internes.....	83
§ 3 - La supériorité du droit international sur les actes administratifs	83
§ 4 - Supériorité du droit international sur les décisions judiciaires internes	84
Conclusion partielle (ou « deux erreurs à ne pas commettre »)	85
1 - Le rôle du juge ou de l'arbitre dans l'appréciation de la compatibilité d'une norme interne avec une norme internationale.....	85
2 - La non-concordance systématique entre la validité internationale et la validité interne des normes juridiques.....	87
Section II - Un principe inégalement reconnu au niveau national.....	90
§ 1 - La reconnaissance du principe de la supériorité du droit international par les sujets du droit international.....	92
1 - Une reconnaissance pleine et entière par les sujets « dérivés » du droit international	92

TABLE DES MATIERES

2 - Une reconnaissance pleine et entière par les sujets « originaires » du droit international, les Etats	93
§ 2 - Des conséquences « modulées » au niveau de l'ordre juridique interne des Etats	94
1 - La supériorité absolue du droit international : sa valeur supra constitutionnelle	95
2 - La supériorité limitée du droit international : sa primauté par rapport aux lois ordinaires mais son infériorité par rapport à la Constitution	97
3 - L'absence de supériorité du droit international : son égalité avec la loi nationale, voire sa soumission à cette dernière.....	102
CHAPITRE III.	
LA HIERARCHIE DES NORMES AU SEIN DU DROIT INTERNATIONAL.....	107
Section I - La « supra-légalité » internationale.....	108
§ 1 - Le maintien de la paix : la primauté de la Charte de l'O.N.U.....	108
1 - Le précédent : la primauté du pacte de la S.D.N.	108
2 - Sa formulation atténuée : l'article 103 de la Charte de l'O.N.U.....	108
3 - La reconnaissance de la primauté de la Charte de l'O.N.U. par la pratique des Etats.....	109
4 - L'incidence directe et concrète de la primauté de la Charte de l'O.N.U. : le recours aux « sanctions » au titre de la mise en œuvre du Chapitre VII	109
§ 2 - Le respect des normes impératives du droit international : le « <i>jus cogens</i> »	113
1 - Une notion imprécise	114
2 - Un contenu imprécis et évolutif.....	119
3 - Des effets drastiques : la nullité des normes contraires.....	120
Conclusion - Un essai d'évaluation d'ensemble.....	121
<i>i - Une appréciation controversée.....</i>	121
<i>ii - Une pratique judiciaire internationale limitée et prudente.....</i>	121
<i>iii - L'usage de la force armée pour le respect du droit humanitaire.....</i>	125
Section II - La légalité internationale : naissance et développement d'une hiérarchie des normes	126
§ 1 - La supériorité du droit universel sur le droit régional	127
1 - La subordination du droit régional au droit universel	127
2 - Le droit universel, cadre de référence minimum du droit régional	129
§ 2 - La supériorité du droit international régional sur le droit d'origine bilatérale ...	130
1 - La supériorité affirmée par l'accord régional : l'exemple de la C.E.E.....	130
2 - La supériorité affirmée et reconnue par l'accord bilatéral : l'exemple des traités à portée économique	133
§ 3 - Le principe de légalité appliqué aux organisations internationales : la hiérarchie des normes au sein des Organisations internationales	133
1 - La supériorité de la charte constitutive des organisations internationales (ou le droit constitutionnel des organisations internationales)	134
2 - La subordination du « droit dérivé »	136

DROIT INTERNATIONAL

DEUXIEME PARTIE

L'ELABORATION DU DROIT INTERNATIONAL

TITRE I -

LES NORMES ECRITES CONVENTIONNELLES

CHAPITRE IV.

LES TRAITES ENTRE ETATS	147
<i>i - Terminologie</i>	147
<i>ii - Classification</i>	149
<i>iii - Rôle dans la vie internationale</i>	150
<i>iv - Préambule</i>	151
<i>v - Codification du droit des traités</i>	151
<i>vi - La soumission au droit international</i>	152
<i>vii - La prédilection pour le traité</i>	152
Section I - La conclusion des traités	153
§ 1 - Les procédures constitutionnelles internes	153
1 - Le système d'un Etat unitaire : l'exemple français	153
2 - Le système d'un Etat fédéral : l'exemple américain	159
§ 2 - La procédure internationale	164
1 - La négociation	165
2 - La signature	165
3 - La ratification, approbation ou acceptation	167
4 - La participation ultérieure éventuelle : l'adhésion	169
5 - L'entrée en vigueur des traités	170
6 - L'application des traités	171
7 - Gestion des traités : le depositaire	172
§ 3 - La participation partielle : les réserves	173
1 - L'admissibilité conditionnelle des réserves	173
2 - Les effets des réserves	176
§ 4 - Les conditions de validité des traités	177
1 - La réalité du consentement	177
2 - La licéité de l'objet de traité	184
3 - La publicité des traités	184
Section II - Les effets des traités	187
§ 1 - Les effets des traités à l'égard des parties contractantes	187
1 - La force obligatoire des traités pour les parties contractantes : la règle « <i>pacta sunt servanda</i> »	187
2 - Des effets directs possibles des traités à l'égard des personnes privées	189
3 - La détermination des effets des traités en fonction de l'intention des parties contractantes : l'interprétation	189
§ 2 - Les effets des traités à l'égard des Etats tiers	194
1 - L'inopposabilité (l'absence d'effets) des traités à l'égard des Etats tiers	194
2 - L'opposabilité des traités aux Etats tiers : les traités « objectifs »	197

TABLE DES MATIERES

§ 3 - La modification des traités (art. 39-41 de la Convention de Vienne)	201
1 - Les procédures de révision des traités	202
2 - Les effets de la révision	205
§ 4 - La terminaison des traités	207
1 - L'expiration	207
2 - La dissolution.....	208
3 - L'extinction.....	209
4 - La nullité	209
§ 5 - L'application des traités	210
CHAPITRE V.	
LES ACCORDS PASSES ENTRE ET PAR DES AUTORITES NON ETATIQUES	211
Section I - Les accords conclus entre Etats et personnes privées étrangères	213
§ 1 - Typologie des accords	214
1 - Diversité d'objet	214
2 - Diversité de nature	214
3 - Diversité de portée	214
§ 2 - La problématique juridique : le droit applicable à ces contrats « transnationaux ».....	215
1 - Le point de départ : la soumission au droit interne	215
2 - L'évolution contemporaine : la « délocalisation » ou l'internationalisation reconnue des contrats.....	216
§ 3 - La naissance d'un « droit international des contrats internationaux »	218
Section II - Les accords (contrats) entre Organisations internationales et personnes privées	223
§ 1 - Typologie des contrats passés par les organisations internationales avec des personnes privées.....	224
§ 2 - Le droit applicable	224
1 - L'application d'un droit étatique	224
2 - L'application du droit international	225
§ 3 - Un exemple spécifique : les contrats de prêt de la B.I.R.D. avec des entités non étatiques	226
1 - La nature de ces « accords de prêt »	227
2 - Le droit applicable à ces « accords de prêt »	227
Section III - Les accords conclus entre personnes privées	227
§ 1 - Le contrôle par le droit international de certains actes des « puissances économiques privées »	228
1 - La notion de pratiques commerciales restrictives « internationales »	229
2 - Le contrôle international des pratiques commerciales restrictives	229
§ 2 - Les personnes privées, auteurs directs des normes du droit international	230
1 - Les personnes privées, auteurs de normes financières et monétaires internationales	231
2 - L'uniformisation par les personnes privées des conditions d'indemnisation en cas de pollutions par les hydrocarbures	232

DROIT INTERNATIONAL

CHAPITRE VI.
LES ENGAGEMENTS NON CONTRAIGNANTS ENTRE ETATS
(LE DROIT INTERNATIONAL « FLEXIBLE » OU « SOFT LAW »)..... 237

Section I - Typologie et fonctions des engagements non contraignants
entre Etats 238

 § 1 - Typologie..... 238

 1 - Les accords informels (ou « gentlemen's agreements ») 238

 2 - Les actes juridiques concertés 240

 § 2 - Fonctions..... 241

 1 - Les avantages de l'informalisme dans l'ordre international 241

 2 - Les avantages de l'informalisme dans l'ordre interne 242

Section II - Les principales caractéristiques juridiques des engagements
non contraignants entre Etats 243

 1 - La volonté de s'engager de la part des parties contractantes..... 243

 2 - Un contenu variable..... 244

 3 - Une publicité non systématique..... 245

 4 - Des objectifs diversifiés 246

 5 - Des arrangements peu ou prou sanctionnés 247

TITRE II.

LES NORMES ECRITES NON CONVENTIONNELLES

CHAPITRE VII.
LES ACTES UNILATERAUX DES ETATS 253

Section I - Typologie des actes unilatéraux des Etats 253

 § 1 - Les actes unilatéraux discrétionnaires fondés sur la souveraineté des Etats. 253

 1 - Les déclarations 253

 2 - La reconnaissance 255

 3 - La protestation 255

 4 - La renonciation 255

 § 2 - Les actes unilatéraux trouvant leur fondement dans le droit international 255

 1 - Les actes unilatéraux « obligatoires » : la compétence liée des Etats... 256

 2 - Les actes unilatéraux « facultatifs » : les compétences des Etats
 découlant expressément du droit international 257

Section II - Le régime juridique des actes unilatéraux des Etats 258

 § 1 - Des actes-conditions 259

 § 2 - Des actes manifestant la pratique des Etats 260

 § 3 - Les actes unilatéraux, source possible d'obligations internationales 263

 1 - L'acte unilatéral, mode d'expression possible du consentement
 de l'Etat à être lié 263

 2 - L'acte unilatéral, mode d'expression voulu du consentement
 de l'Etat à être lié..... 265

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE VIII.	
LES ACTES UNILATERAUX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	265
<i>i - Place des actes unilatéraux parmi les actes des organisations internationales.....</i>	265
<i>ii - Des actes nombreux et diversifiés.....</i>	265
<i>iii - Des formes très diverses : une terminologie imprécise.....</i>	266
<i>iv - Leurs points communs.....</i>	267
<i>v - Position des Etats quant à leur force obligatoire.....</i>	267
Section I - Les actes unilatéraux des organisations internationales, source directe du droit international.....	268
§ 1 - Le pouvoir normatif interne ou le droit interne des organisations internationales.....	268
1 - Domaine d'action.....	268
2 - Régime juridique de ces actes.....	269
§ 2 - Le pouvoir normatif externe : ou le pouvoir « quasi législatif » des organisations internationales.....	271
1 - Le pouvoir normatif externe des organisations internationales à l'égard des Etats membres.....	271
2 - Le pouvoir normatif externe des organisations internationales à l'égard des Etats non membres.....	279
Section II - Les actes unilatéraux des organisations internationales, source indirecte du droit international.....	281
§ 1 - Les résolutions des organisations internationales, éléments constitutifs de la formation accélérée de la coutume.....	281
1 - L'accélération du processus coutumier en raison de la présence des organisations internationales.....	281
2 - Quelques exemples de « coutumes » favorisées par des résolutions d'organisations internationales.....	282
§ 2 - Les résolutions des organisations internationales comme droit « programmatore ».....	284
1 - Des résolutions proposant un droit d'anticipation.....	284
2 - Des résolutions n'empêchant pas le « maintien provisoire » du droit positif existant.....	284
CHAPITRE IX.	
LES ACTES UNILATERAUX TRANSNATIONAUX	287
Section I - Une source du droit international/transnational	287
§ 1 - Caractéristiques générales.....	288
1 - Le respect des règles générales de l'ordre international.....	288
2 - Une application indifférenciée <i>ratione personae</i>	288
3 - Un droit professionnel.....	289
4 - Un droit sanctionné.....	289
§ 2 - Principaux domaines d'application	289
1 - Le monde non-économique.....	290
2 - Le domaine économique.....	290
Section II - Une source du droit interne	291

DROIT INTERNATIONAL

§ 1 - La nécessaire dissociation entre les aspects formel et matériel du droit..	292
1 - La situation traditionnelle : absence de dissociation	292
2 - La dissociation actuelle.....	292
3 - Des difficultés accrues pour l'interprète	293
§ 2 - La fusion/absorption de la norme interne par la norme internationale.....	293
1 - La <i>lex sportiva</i>	294
2 - La <i>lex economica</i>	294
§ 3 - Le standard véhicule juridique de la transnationalisation du droit.	296

TITRE III - LES NORMES NON ECRITES

CHAPITRE X.	
LA COUTUME	301
<i>i - Définition</i>	302
<i>ii - Une source de droit commune à l'ordre interne et à l'ordre international</i>	302
<i>iii - Une place privilégiée en droit international</i>	303
<i>iv - Coutume et traité</i>	304
<i>v - Les difficultés propres à la coutume</i>	304
Section I - Le fondement de la règle coutumière	305
§ 1 - La conception subjective :	
la coutume en tant que « traité implicite entre les Etats »	305
1 - Une conception ancienne et contemporaine.....	305
2 - Une conception consacrée par la Cour internationale de Justice	306
3 - Une valeur explicative insuffisante	306
§ 2 - La conception objective : la coutume en tant que produit	
des nécessités de la vie internationale.....	307
1 - Une conception très ancienne de la coutume	307
2 - Une conception qui correspond au mode actuel d'élaboration	
du droit international et à l'état de la société internationale	307
3 - Une conception avalisée également par la C.I.J.....	308
Section II - Les éléments constitutifs de la coutume	309
§ 1 - L'élément matériel : des précédents répétés (<i>la consuetudo</i>)	309
1 - La recherche des précédents	310
2 - La continuité (ou la répétition) de ces précédents	311
§ 2 - L'élément psychologique : l' <i>opinio juris sive necessitatis</i>	
ou « la reconnaissance du caractère obligatoire	
de la règle non écrite en cause »	312
1 - Coutume et courtoisie (<i>comitas gentium</i>)	312
2 - La reconnaissance explicite du caractère obligatoire de la coutume	313
3 - L'absence d'objections	315
Section III - Le rôle de la coutume	316
§ 1 - La portée géographique de la coutume	316
1 - Les coutumes générales.....	316

TABLE DES MATIERES

2 - Les coutumes régionales.....	317
3 - Les coutumes locales.....	318
§ 2 - La coutume, facteur de stabilisation de la règle de droit.....	319
§ 3 - La coutume, facteur de modification de la règle de droit.....	321
1 - La coutume révisionniste.....	321
2 - La coutume révolutionnaire ou « sauvage ».....	322
§ 4 - La coutume, élément central du droit et des rapports « transnationaux ».....	323
CHAPITRE XI.	
LES PRINCIPES GENERAUX DU DROIT.....	325
<i>i - Une expression historiquement située.....</i>	325
<i>ii - Une expression aux sens multiples.....</i>	326
<i>iii - Des principes controversés.....</i>	328
<i>iv - Des principes fréquemment invoqués, mais rarement reconnus.....</i>	329
Section I - La détermination des principes généraux du droit.....	330
§ 1 - Des principes de droit positif interne.....	331
1 - La reconnaissance interne de ces principes généraux du droit.....	331
2 - La généralité de ces principes.....	332
3 - Leur présence dans les grands systèmes de droit contemporain.....	333
§ 2 - Des principes transposables dans l'ordre international comme règles juridiques obligatoires.....	334
1 - Le raisonnement par analogie.....	334
2 - Le grand rôle du juge ou de l'arbitre.....	335
Section II - Les domaines d'application des principes généraux du droit.....	336
§ 1 - Les domaines classiques d'application.....	336
1 - Les principes d'interprétation.....	336
2 - Les principes relatifs à la responsabilité internationale.....	337
3 - Principes relatifs à l'administration de la justice.....	337
§ 2 - Les domaines nouveaux d'application.....	338
1 - Principes généraux du droit et organisations internationales.....	338
2 - Principes généraux du droit et rapports entre Etats ou organisations internationales et personnes privées étrangères.....	340
Section III - Les fonctions des principes généraux du droit.....	342
§ 1 - Les principes généraux du droit, élément central du droit de la société transnationale.....	342
§ 2 - Les principes généraux du droit, élément subsidiaire du droit de la société interétatique.....	343
1 - Les principes généraux du droit, moyen de combler les lacunes du droit international général.....	343
2 - Les principes généraux du droit : leur rôle subsidiaire parmi les sources de droit.....	345
3 - Le caractère « transitoire » des principes généraux du droit.....	345

DROIT INTERNATIONAL

TITRE IV - LES NORMES SUBSIDIAIRES

CHAPITRE XII. LA DOCTRINE	349
1 - L'importance plus grande de la doctrine en droit international qu'en droit interne	349
2 - Le rôle de la doctrine dans la formulation de certaines règles de droit international	350
3 - Un apport rarement reconnu par les tribunaux internationaux	351
CHAPITRE XIII. LA JURISPRUDENCE	353
1 - Le rôle des arrêts et avis de la Cour de La Haye (C.P.J.I. et C.I.J.)	353
2 - Le rôle des tribunaux arbitraux	355
CHAPITRE XIV. L'EQUITE	357
1 - L'équité, source du droit international ; le jugement « <i>ex aequo et bono</i> »..	357
2 - L'équité, mode d'interprétation des règles du droit international.....	359

TROISIEME PARTIE

L'APPLICATION DES NORMES DU DROIT INTERNATIONAL

TITRE I -

L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL DANS L'ORDRE INTERNATIONAL

CHAPITRE XV.	
LES DESTINATAIRES DES NORMES DU DROIT INTERNATIONAL :	
LA PERSONNALITE INTERNATIONALE.....	367
I - Une diversité de sujets.....	367
II - Une personnalité juridique évolutive.....	367
Section I - Les sujets à plénitude de compétences : les Etats	368
§ 1 - La notion de « compétence » de l'Etat	368
1 - La notion matérielle : les compétences de l'Etat.....	369
2 - La notion formelle : la juridiction de l'Etat	370
§ 2 - La compétence territoriale.....	373
1 - Les limites matérielles (géographiques) de la compétence territoriale ..	373
2 - La nature de la compétence territoriale	374
3 - Un exercice soumis au droit international	379
§ 3 - La compétence personnelle	384
1 - L'octroi de la nationalité par l'Etat.....	384
2 - Les conséquences de l'octroi de la nationalité	391
§ 4 - La compétence de l'Etat pour protéger les intérêts d'Etats tiers ainsi que les siens propres (le principe de protection)	394
§ 5 - La compétence de l'Etat pour la protection de certains intérêts de la communauté internationale	396
§ 6 - Les conflits de compétence.....	396

TABLE DES MATIERES

1 - La compétence personnelle peut l'emporter sur la compétence territoriale..	401
2 - La compétence personnelle limite la compétence territoriale	402
3 - La compétence territoriale limite la compétence personnelle	403
4 - Les compétences concurrentes	403
§ 7 - La protection des compétences de l'Etat.....	409
1 - Le domaine réservé (ou de la compétence nationale des Etats).....	409
2 - Les immunités des Etats étrangers	414
§ 8 - Les aliénations de compétence.....	430
1 - Les aliénations de compétence territoriale	430
2 - Les aliénations de compétence personnelle.....	432
§ 9 - L'effet <i>ratione temporis</i> des compétences de l'Etat (le principe de la continuité de l'Etat)	432
§ 10 - L'unité de l'Etat.....	434
Section II - Les sujets à compétences spécialisées : les institutions internationales	434
§ 1 - La capacité dans l'ordre interne : la personnalité interne des institutions internationales	436
1 - Un fondement conventionnel	436
2 - Son contenu	436
§ 2 - La capacité dans l'ordre international : la personnalité internationale des institutions internationales	437
1 - Une reconnaissance et une construction jurisprudentielles	438
2 - Des compétences spécialisées	439
3 - Des compétences évolutives : les « pouvoirs implicites » des institutions internationales.....	440
4 - Des compétences minimales communes	442
§ 3 - La protection des compétences des institutions internationales.....	444
1 - L'autonomie des institutions internationales dans l'exercice de leurs compétences.....	445
2 - Les privilèges et immunités des institutions internationales.....	446
Section III - Les sujets à compétences limitées : les personnes privées (individus, sociétés et organisations non gouvernementales).....	448
§ 1 - L'individu dans l'ordre international	451
1 - La protection de l'individu	451
2 - La répression de certains individus troublant l'ordre international	469
§ 2 - Les sociétés dans l'ordre international	471
1 - Les sociétés, objet du droit international.....	472
2 - Les sociétés, sujets du droit international	475
§ 3 - Les associations dans l'ordre international : les organisations non gouvernementales (O.N.G.)	477
1 - Une personnalité juridique de droit interne	477
2 - Une personnalité juridique « fonctionnelle » rare en droit international .	478
3 - Le statut consultatif de certaines organisations non gouvernementales.....	479
4 - La fonction normative des O.N.G.	480

DROIT INTERNATIONAL

CHAPITRE XVI.	
LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU DROIT INTERNATIONAL.....	469
Section I - Les exceptions au principe de l'application générale et obligatoire des normes du droit international.....	469
§ 1 - Les exceptions communes à l'ordre interne et à l'ordre international.....	470
1 - La force majeure.....	470
2 - L'inexécution d'une obligation en raison de sa violation par l'une des parties (<i>exceptio non adimpleti contractus</i>).....	472
3 - Le changement fondamental de circonstances (la clause dite « <i>rebus sic stantibus</i> »).....	474
4 - L'état de nécessité.....	478
§ 2 - Les exceptions propres à l'ordre international.....	480
1 - La « pseudo-exception » de souveraineté.....	480
2 - Les « lacunes » du droit international.....	481
Section II - La sanction de la violation de la règle de droit : la responsabilité internationale.....	486
§ 1 - La violation du droit international : le fait générateur.....	487
1 - Le fait international illicite.....	487
2 - Les atténuations ou exonérations de responsabilité à la suite d'un manquement au droit international.....	490
3 - L'élargissement du domaine de la responsabilité : la responsabilité pour risque ou la responsabilité objective.....	491
§ 2 - L'imputabilité à un sujet du droit international (l'auteur de l'acte).....	492
1 - Les faits illicites imputables à l'Etat.....	492
2 - Les faits illicites imputables à des institutions internationales.....	497
3 - Les faits illicites imputables à des personnes privées.....	497
§ 3 - Le préjudice.....	498
1 - L'atteinte à un droit juridiquement protégé.....	498
2 - Un préjudice individualisé.....	499
3 - Un préjudice direct.....	500
4 - Un préjudice matériel et moral.....	500
§ 4 - La victime lésée.....	501
A - La victime Etat ou institution internationale.....	502
B - La victime personne privée.....	502
1 - L'élévation du conflit par l'Etat national : la protection diplomatique.....	502
2 - L'élévation du conflit par une institution internationale : la protection fonctionnelle de ses agents.....	515
3 - Le droit d'« action directe » de la personne privée au plan international.....	516
§ 5 - La réparation.....	517
1 - L'obligation de réparer.....	518
2 - Les modalités de la réparation.....	519
3 - La répartition de l'indemnité.....	524

TABLE DES MATIERES

TITRE II -
L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL DANS L'ORDRE INTERNE

CHAPITRE XVII.		
LES OBSTACLES A L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL		
DANS L'ORDRE INTERNE	529	
Section I - Les « faiblesses » du droit international : une applicabilité directe limitée en droit interne.....	530	
§ 1 - L'applicabilité directe du droit international au sens formel du terme : modalités de l'application du droit international dans l'ordre interne	531	
1 - Le silence du droit international sur les modalités de son application directe dans l'ordre interne	531	
2 - Le libre choix des moyens par les Etats : les solutions nationales	532	
§ 2 - L'applicabilité directe du droit international au sens matériel du terme : le contenu du droit international directement applicable	538	
1 - L'imprécision du droit international	539	
2 - Une construction jurisprudentielle.....	541	
§ 3 - La relative rareté des normes du droit international directement applicables dans l'ordre interne	551	
1 - Les raisons historiques	551	
2 - Les raisons tenant à la nature des normes du droit international	552	
3 - Les domaines d'élection des normes du droit international d'application directe	552	
Section II - Une structure juridique des Etats souvent inadaptée à une application satisfaisante du droit international	553	
§ 1 - L'ordre interne, frein à l'application du droit international	553	
1 - Les obstacles constitutionnels	553	
2 - Les obstacles juridictionnels : la place des juges dans l'ordre constitutionnel interne	557	
3 - Les obstacles liés au comportement gouvernemental	561	
§ 2 - Les conséquences de ces carences de l'ordre interne.....	562	
CHAPITRE XVIII.		
LE DROIT INTERNATIONAL DEVANT LE JUGE INTERNE FRANÇAIS		565
Section I - Le Conseil constitutionnel face au droit international.....	566	
1 - Le rôle du Conseil constitutionnel en matière d'applicabilité du droit international en France	566	
2 - L'exercice de sa compétence par le Conseil constitutionnel.....	568	
Section II - Les tribunaux de l'ordre judiciaire face au droit international.....	571	
§ 1 - Les tribunaux de l'ordre judiciaire et l'application des traités.....	572	
1 - L'application pleine et entière des traités par les tribunaux de l'ordre judiciaire	572	
2 - Un contrôle amélioré des conditions d'application des traités dans l'ordre interne français	573	

DROIT INTERNATIONAL

§ 2 - Les tribunaux judiciaires et l'interprétation des traités	575
1 - Le recours par le juge à la théorie de l'« acte clair »	576
2 - La distinction initiale entre « intérêts privés » et « questions de droit public international »	577
3 - Le revirement jurisprudentiel de 1995 : La plénitude de compétence d'interprétation du juge civil.	578
Section III - Le Conseil d'Etat face au droit international	579
§ 1 - Le Conseil d'Etat et l'application des traités	579
1 - L'application du traité au même titre que la loi.....	580
2 - Un contrôle limité des conditions d'application des traités dans l'ordre interne français jusqu'à l'arrêt d'assemblée du 18 décembre 1998 « SARL du parc d'activités de Blotzheim »	582
a) <i>Un contrôle minimum traditionnel</i>	582
b) <i>Un contrôle en voie d'extension</i>	584
§ 2 - Le Conseil d'Etat et l'interprétation des traités	585
1 - Le recours à la théorie de « l'acte clair »	585
2 - Un renvoi quasi systématique à l'interprétation gouvernementale jusqu'à l'arrêt G.I.S.T.I. du 29 juin 1990	586

QUATRIEME PARTIE LE CONTROLE DE L'APPLICATION DES NORMES DU DROIT INTERNATIONAL

CHAPITRE XIX.	
CONTROLE PREVENTIF ET CONTROLE REPRESSIF.....	591
Section I - La dualité des sens de la notion de contrôle.....	591
Section II - Le contrôle en l'absence de toute violation du droit international ..	592
Section III - Moyens de contrôle et types de différends	595
Section IV - L'inégale accessibilité aux divers sujets du droit international des moyens de contrôle	596

TITRE I - LES MOYENS NON JURIDICTIONNELS

CHAPITRE XX.	
LE RECOURS A DES MESURES DE CONTRAINTE	599
Section I - Le recours à la force armée.....	600
§ 1 - La licéité du recours à la force armée	600
1 - Les mesures militaires décidées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.....	600
2 - La légitime défense	601
§ 2 - Les recours contestés à l'usage de la force armée	605
1 - L'intervention armée	605
2 - Les représailles armées.....	610

TABLE DES MATIERES

Section II - Les « moyens de pression » non militaires	613
§ 1 - Les moyens de pression de nature « politique »	614
1 - La pression morale ou psychologique	614
2 - Les pressions diplomatiques	615
3 - Les pressions sur les individus	615
§ 2 - Les moyens de pression de nature économique	616
1 - La suppression ou la suspension d'avantages économiques	617
2 - L'imposition de sanctions économiques	617
CHAPITRE XXI. - LE RECOURS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES	623
Section I - Le pouvoir de contrôle de l'application de leur droit propre par les Organisations internationales	624
§ 1 - Le pouvoir d'auto-interprétation de leur Charte constitutive	624
1 - Un pouvoir rarement reconnu	624
2 - Un pouvoir exclusif de l'Organisation	625
3 - Un pouvoir « quasi judiciaire » exorbitant du droit commun	625
§ 2 - L'« intériorisation » de la procédure de règlement des différends	626
1 - Le règlement des différends entre un pays membre et l'organisation internationale concernée	626
2 - Le règlement des différends entre les pays membres d'une organisation internationale	627
Section II - Le pouvoir de sanction des Organisations internationales	628
§ 1 - L'étendue du pouvoir de sanction des Organisations internationales	628
1 - Les sanctions individuelles	629
2 - Les sanctions collectives	630
§ 2 - Un pouvoir de sanction rarement utilisé	631
1 - L'inefficacité des sanctions non militaires	631
2 - Une approche pragmatique : le maintien de « l'esprit de coopération »	633
CHAPITRE XXII.	
LE RECOURS A DES MOYENS DIPLOMATIQUES	635
Section I - Le recours à des moyens purement informels	636
§ 1 - Le règlement direct	636
1 - Une procédure très souple, ouverte à tous les sujets du droit international	636
2 - Une procédure aux formes multiples	636
3 - Une procédure préalable à tout recours à un autre mode de règlement des différends	637
§ 2 - Le recours à un tiers	637
1 - Les bons offices	637
2 - La médiation	638
Section II - Le recours à des moyens institutionnalisés	638
§ 1 - L'enquête internationale	639
1 - Le fondement des commissions d'enquête	639
2 - La composition des commissions d'enquête	639

DROIT INTERNATIONAL

3 - Le rôle des commissions d'enquête	639
4 - La pratique de l'enquête	640
§ 2 - La conciliation internationale	641
1 - Le fondement de la procédure de conciliation	641
2 - La composition des commissions de conciliation	642
3 - Le rôle des commissions de conciliation.....	642
4 - La pratique des commissions de conciliation.....	642

TITRE II.

LES MOYENS JURIDICTIONNELS

CHAPITRE XXIII.

LE RECOURS A L'ARBITRE INTERNATIONAL	647
<i>i - L'ancienneté de l'arbitrage.....</i>	647
<i>ii - La juridictionnalisation progressive de l'arbitrage</i>	648
<i>iii - L'élargissement de l'institution arbitrale</i>	649
Section I - L'arbitrage international interétatique classique	650
§ 1 - Le consentement des Etats et des organisations internationales à l'arbitrage	650
1 - Le consentement ponctuel donné après l'apparition du litige : le compromis d'arbitrage	650
2 - Le consentement préalable à l'arbitrage : le recours à l'arbitrage obligatoire.....	651
3 - Un consentement souvent limité par l'existence de réserves	652
§ 2 - Constitution et fonctionnement de l'organe arbitral	652
1 - Le composition de l'organe arbitral	652
2 - Le fonctionnement de l'organe arbitral	654
§ 3 - La sentence arbitrale	655
1 - La forme de la sentence	655
2 - Les effets de la sentence	655
3 - Les voies de recours contre la sentence arbitrale	656
Section II - L'arbitrage international entre Etats (et organisations internationales) et personnes privées : l'arbitrage mixte.....	658
§ 1 - L'arbitrage international mixte institué par traité inter-étatique (accord de couverture).....	659
1 - L'existence d'un « traité couverture » bilatéral.....	659
2 - L'existence d'un traité couverture multilatéral : la Convention B.I.R.D. du 18 mars 1965 pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats.....	661
§ 2 - L'arbitrage « mixte » institué par accord direct Etats (Organisations internationales) - personnes privées	663
1 - La fréquence des clauses compromissoires.....	663
2 - Des difficultés d'application	665

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE XXIV.	
LE RECOURS AU JUGE INTERNATIONAL	669
Section I - L'organisation de la Cour internationale de Justice	670
§ 1 - La composition de la Cour.....	670
1 - Des juges élus	671
2 - Des juges indépendants	672
§ 2 - Le fonctionnement de la Cour	672
1 - La maîtrise par la Cour de son fonctionnement interne	672
2 - L'exception à la maîtrise par la Cour de son fonctionnement interne : la nomination de juges ad hoc.....	673
Section II - La compétence de la Cour internationale de Justice	674
§ 1 - La compétence contentieuse de la Cour	674
1 - Le fondement exclusif de la compétence contentieuse de la cour : le consentement des Etats	674
2 - L'exercice par la Cour de sa compétence contentieuse	679
§ 2 - La compétence consultative de la Cour	684
1 - La recevabilité de l'avis consultatif	684
2 - Objet.....	685
3 - Procédure	686
4 - Portée.....	686
Section III - Le rôle de la Cour internationale de Justice : appréciation	687
§ 1 - Un rôle mineur dans la société internationale contemporaine.....	688
1 - Les raisons politiques	688
2 - Les raisons techniques	688
3 - Les raisons juridiques	689
§ 2 - Un rôle majeur dans le développement du droit international contemporain.....	690
CHAPITRE XXV.	
LE CONTROLE DE L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL PAR LE JUGE NATIONAL	691
I - Une question d'une grande importance.....	691
II - Une question fréquemment soulevée.....	692
Section I - La compétence - ou l'incompétence - du juge national pour écarter la règle nationale étrangère contraire à une norme internationale : la controverse doctrinale.....	693
§ 1 - L'incompétence du juge national.....	693
1 - Le respect de la souveraineté de l'Etat étranger	693
2 - Les risques de nationalisme juridique.....	693
3 - Des considérations d'opportunité	694
§ 2 - La compétence du juge national	694
1 - Une compétence imposée par la primauté du droit international.....	695

DROIT INTERNATIONAL

2 - Une compétence inhérente au rôle du juge national à l'égard du droit international	695
3 - Des considérations d'opportunité	695
Section II - La reconnaissance ou la non-reconnaissance des actes de gouvernements étrangers violant le droit international : une jurisprudence indécise.....	696
§ 1 - Un contrôle controversé et oblique.....	696
1 - Des juges nationaux divisés	696
2 - Un contrôle oblique.....	697
§ 2 - Le contrôle par les juges américains de l'application du droit international : la théorie de l'« Act of State » et son évolution récente	698
1 - La théorie de l'« Act of State » jusqu'à l'arrêt Sabbatino (1964).....	698
2 - La théorie de l'« Act of State » depuis le vote de l'« amendement Sabbatino » (ou Hickenlooper).....	700
Section III - Le contrôle possible par le juge interne de la licéité internationale des actes des gouvernements étrangers	701
1 - Aucune règle du droit international positif n'interdit au juge national d'apprécier la conformité d'un acte d'un Etat étranger par rapport au droit international	701
2 - Aucune règle du droit international positif n'oblige le juge national à apprécier la conformité d'un acte d'un gouvernement étranger par rapport au droit international.....	701
3 - En conséquence, rien ne s'oppose en théorie à ce que le juge national contrôle l'application du droit international par le biais de l'appréciation de la validité internationale des actes des gouvernements étrangers dont il lui est demandé de reconnaître les effets dans son for	701
INDEX THEMATIQUE	703
JURISPRUDENCE FRANÇAISE	716
JURISPRUDENCE ETRANGERE.....	721
JURISPRUDENCE INTERNATIONALE	723
SENTENCES ARBITRALES	730



La présentation du droit international n'a pas toujours su éviter les écueils de l'angélisme ou de la théorie pure. Il a parfois été vu sous la seule optique du droit de la paix et il s'est trouvé ainsi assimilé au droit des Nations Unies, ce qui a pu faire douter de son utilité et n'a pas rehaussé son prestige. Envisagé comme le seul droit des relations inter-étatiques, le droit international apparaît également comme très déréalisé, ses implications pratiques semblant des plus limitées.

Au cours de ces dernières décennies, le droit international a connu des mutations considérables. Le phénomène de la mondialisation (ou globalisation) ne s'est en effet pas arrêté aux frontières de l'économie et a profondément modifié le paysage juridique, interne comme international.

La transnationalisation du droit international, déjà perceptible depuis longtemps, a connu une accélération notable. Aujourd'hui, les personnes privées - à commencer par les entreprises multinationales et les organisations non-gouvernementales (O.N.G.) - se trouvent à l'origine d'un nombre croissant de règles juridiques, venant en cela fortement concurrencer les Etats et les institutions intergouvernementales dans leur fonction normative. De la sorte, ordre interne et ordre international entretiennent des rapports de plus en plus étroits, se trouvant même parfois dans de véritables situations d'osmose.

Aujourd'hui, nombre de prescriptions du droit international/transnational font partie du patrimoine juridique des particuliers tandis que ces derniers disposent de moyens appréciables pour en assurer le respect à leur profit grâce à une large palette de recours offerts tant par les ordres internes que par l'ordre international lui-même.

Ce manuel s'est efforcé de replacer concrètement le droit international dans la réalité de la société transnationale contemporaine. Il entend ainsi montrer que, loin d'être un exercice vain, placer sa confiance dans la protection du droit international est devenu une véritable nécessité.

Dominique CARREAU qui a été professeur aux Universités de Paris X, Paris V et Paris I Panthéon Sorbonne, enseigne aujourd'hui dans des Universités étrangères. Il est juriconsulte international.

Fabrizio MARRELLA est professeur à l'Université "Cà Foscari" de Venise et à l'Université LUISS de Rome. Il est avocat et arbitre international.



La présentation du droit international n'a pas toujours su éviter les écueils de l'angélisme ou de la théorie pure. Il a parfois été vu sous la seule optique du droit de la paix et il s'est trouvé ainsi assimilé au droit des Nations Unies, ce qui a pu faire douter de son utilité et n'a pas rehaussé son prestige. Envisagé comme le seul droit des relations inter-étatiques, le droit international apparaît également comme très déréalisé, ses implications pratiques semblant des plus limitées.

Au cours de ces dernières décennies, le droit international a connu des mutations considérables. Le phénomène de la mondialisation (ou globalisation) ne s'est en effet pas arrêté aux frontières de l'économie et a profondément modifié le paysage juridique, interne comme international.

La transnationalisation du droit international, déjà perceptible depuis longtemps, a connu une accélération notable. Aujourd'hui, les personnes privées - à commencer par les entreprises multinationales et les organisations non-gouvernementales (O.N.G.) - se trouvent à l'origine d'un nombre croissant de règles juridiques, venant en cela fortement concurrencer les Etats et les institutions intergouvernementales dans leur fonction normative. De la sorte, ordre interne et ordre international entretiennent des rapports de plus en plus étroits, se trouvant même parfois dans de véritables situations d'osmose.

Aujourd'hui, nombre de prescriptions du droit international/transnational font partie du patrimoine juridique des particuliers tandis que ces derniers disposent de moyens appréciables pour en assurer le respect à leur profit grâce à une large palette de recours offerts tant par les ordres internes que par l'ordre international lui-même.

Ce manuel s'est efforcé de replacer concrètement le droit international dans la réalité de la société transnationale contemporaine. Il entend ainsi montrer que, loin d'être un exercice vain, placer sa confiance dans la protection du droit international est devenu une véritable nécessité.

Dominique CARREAU qui a été professeur aux Universités de Paris X, Paris V et Paris I Panthéon Sorbonne, enseigne aujourd'hui dans des Universités étrangères. Il est jurisconsulte international.

Fabrizio MARRELLA est professeur à l'Université "Cà Foscari" de Venise et à l'Université LUISS de Rome. Il est avocat et arbitre international.

ISBN 978-2-233-00871-8

49 €

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - **49 € l'ouvrage, nous consulter pour un envoi par la poste.**

Dominique Carreau et Fabrizio Marrella - Droit international

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00871-8

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....